

Commune :
SOLAIZE (296)

Numéro d'ordre du document d'arpentage :
3196

Document vérifié et numéroté le / /
A
Par

Cachet du service d'origine :

Centre des Impôts foncier de :
Lyon Extérieur
165 Rue Garibaldi
BP 3195

69401 LYON CEDEX 03
Téléphone : 04 78 63 33 00
Fax : 04 78 63 30 20

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

CERTIFICATION

(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)

Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :
A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;
B - En conformité d'un piquetage effectué sur le terrain ;
C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé le 12/12/01 par M. De BUEGER géomètre à LYON (07)
Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la chemise 463.
A Lyon le 12/12/01

RESERVAIRE DE FRANCE
DIRECTION REGIONALE
RHONE-ALPES-Auvergne

Section : AM
Feuille(s) : 000 AM 01
Qualité du plan : P5
Echelle d'origine : 1/2000
Echelle d'édition : 1/1000
Date de l'édition : 03/11/2011
Support numérique :

Document d'arpentage dressé par
M. Thomas de BUEGER Géomètre-expert
à 22 bis Rue des Charvins - 69002 LYON

Date : 12 / 12 / 2011

Signature :



(1) Rayer les mentions inapplicables. Le form. N° 10 est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan rénové par voie de mise à jour) ou d'un plan d'arpentage dressé par les propriétaires ou par eux-mêmes et effectué sur le terrain.
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre-expert, géomètre ou technicien relevé du cadastre, etc...)
(3) Précisez les noms et qualités du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avocat, représentant qualifié de l'autorité expropriant, etc...)

